

Prime de service 2021.

03 novembre 2021

Le syndicat CGT du CHU est intervenu lors du CTE du 21/09/21 **au sujet du calcul de la prime de service**. Nous avons demandé que chaque agent **obtienne + 0,50**, de notation cette année. Nous avons renouvelé cette demande par courriers le 22 septembre et le 26 octobre 2021 suite à la parution de l'arrêté du 18 octobre 2021.).

Le Directeur Général vient de l'accorder par courrier du 02 novembre 2021.

Réf : DRH//DH/RP/MM/EC n°2021 205
Monsieur RODIER Eric
Secrétaire Général - Syndicat CGT
Madame GUYOT Pascale
Secrétaire Générale - Syndicat FO

Objet: prime de service

Madame Guyot, Monsieur Rodier,

La Direction Générale accuse réception de vos courriers du 25 octobre dernier. La Direction partage pleinement votre constat quant à l'implication de l'ensemble de la communauté hospitalière depuis plusieurs mois, communauté hospitalière dont le professionnalisme sans faille a rendu possible, à n'en pas douter, la gestion de cette crise sanitaire sans précédent.

*Dans ce contexte et eu égard à la parution récente de l'arrêté du 18 octobre 2021 relatif à l'attribution de la prime de service, la Direction Générale confirme que la note prise en compte dans le calcul de la prime de service sera pour cette année, la **dernière note attribuée** à laquelle sera appliquée, à titre exceptionnel, un taux de progression de 0,50. Par cette mesure sociale, l'institution souhaite matérialiser sa reconnaissance pleine et entière de l'engagement des professionnels qui œuvrent quotidiennement à la prise en charge des patients et in fine à la mission du service public dévolue au CHU.*

Je vous prie d'agréer, Madame Guyot, Monsieur Rodier, mes salutations distinguées.

Pour la CGT du CHU :

- **L'augmentation de 0,50 va avoir un impact sur la prime de service, puisqu'elle est calculée en fonction de la note, de l'indice et de l'absentéisme.**
- **Le premier versement de la prime se fera sur la paie de novembre 2021, puis le complément en février 2022.**
- **Pour la CGT du CHU l'augmentation de 0,50 est tout à fait justifier, suite à l'implication de tous les personnels durant la crise.**
- **Mais la reconnaissance n'est pas complète, car les contractuels et les stagiaires ne touchent pas la prime de service. La CGT va demander que l'engagement des contractuels et des stagiaires soit également reconnu.**
- **La CGT revendique pour TOUS les agents du CHU, sans discrimination de grades.**

GM/CMP: 51.864 / 51.865 CHU Estaing: 50.400

Hôpital L. Michel: 50.803

cgt@chuclermontferrand.fr